

►►► **A Plus 10** Investit dans la filière bois et forêts et l'industrie des normes haute qualité environnementale (HQE). A Plus Finance est une société indépendante reconnue pour son sérieux.

### » Les plates-formes en ligne d'investissement en capital-risque

Investir en quelques clics sur les sociétés de son choix, le plus souvent des start-up : l'idée est séduisante. Pour cela, il suffit de s'inscrire sur un site, puis de choisir le dossier qui vous intéresse. Les tickets d'entrée vont de quelques centaines d'euros à plusieurs milliers.

Bien sûr, chaque site a sa formule. Certains, comme [Banexi](#), présentent des fiches détaillées ; d'autres, comme [Réseaufinancier-français.com](#), des dossiers à télécharger. D'autres enfin, comme [Capitalpme.oseo.fr](#), ne mettent aucun dossier en ligne, mais les présentent en direct à des investisseurs triés sur le volet. Les entreprises retenues vont de la jeune pousse spécialisée dans les scan-

Les sites de capital-risque sont encore trop jeunes pour permettre de mesurer leurs performances.

ners ultraportables, comme [Nomeo](#), à un fabricant de cosmétiques naturels, comme [Little Big Bio](#) ([FinanceUtile.com](#)). Des sites, tel ce dernier, prélèvent des frais d'entrée de 5%, mais pas de commission de gestion, et restituent la totalité de la plus-value. D'autres, comme [Banexi](#), ne prennent pas de droits d'entrée auprès des investisseurs, mais demandent 5% à la signature d'une affaire ou des commissions à la performance. Ces produits sont assujettis aux mêmes prélèvements sur la plus-value que

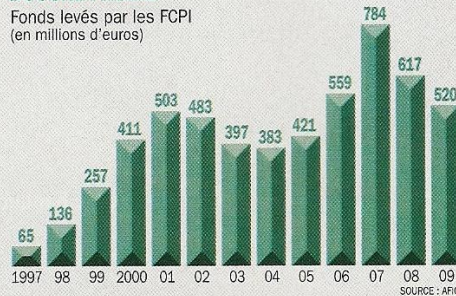
les autres produits d'épargne, et l'investisseur peut déduire son investissement de l'impôt sur le revenu et de l'ISF.

Hélas, ces sites sont trop jeunes pour permettre de mesurer leurs performances. Du coup, l'investisseur doit s'orienter en priorité vers les portails fondés par des professionnels du capital-risque ou adossés à des institutionnels comme [Capitalpme.oseo.fr](#).

#### NOTRE SÉLECTION

#### DOUCHE FROIDE

Fonds levés par les FCPI (en millions d'euros)



La loi Tépà de 2007 a réveillé l'intérêt des particuliers pour les FCPI. Vite tempéré par la crise financière.

**FinanceUtile.com.** Site fondé par Anne Saint-Léger, une ancienne de Banexi Ventures. Pas de secteur cible privilégié. Six projets en cours. Réduction de l'impôt sur le revenu possible.